Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JEHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUEPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance :. MARTIN Isabelle

Délibération n° 2026 –09/04- 01

Ouverture de séance – Quorum

Et

Procès – verbal de la séance du conseil municipal du 21/03/2026

Madame le Maire procède à l'appel nominal pour vérifier que le quorum est atteint, et pour pouvoir ouvrir la séance du conseil municipal.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 21/03/2026, considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque membre avant la présente séance, les conseillers sont invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/03/2026 tel qu'il a été présenté.

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS (56 Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.